



Tout faire pour empêcher la casse du code du travail programmée par Macron !

RASSEMBLEMENT MARDI 20 JUIN à 12 H 00 Place de Verdun

Emmanuel MACRON n'a pas été élu à la présidence de la République par un vote d'adhésion à son programme. Héritier de François Hollande il va continuer à appliquer les recettes libérales qui ont nourri la progression du FN: démanteler le code du travail par ordonnances, supprimer 120 000 postes d'agents publics, baisser les financements publics de 60 milliards... De vieilles recettes qui ont déjà prouvé leur inefficacité, qui ne répondent pas aux fortes aspirations exprimées lors des élections et qui vont aggraver les inégalités déjà trop grandes. **Voici quelques morceaux choisis :**

« Loi Travail XXL » : la réforme du code du travail par ordonnance pendant l'été pour passer les droits des salariés à la déchiqueteuse!

- Plafonnement des condamnations prudhommales pour les employeurs en cas de licenciement abusif. La protection en matière de licenciements constituait la clé de voûte du code du travail, ces dispositions vont aggraver la loi travail, déjà facilitatrice du licenciement.
 - Renvoi à l'entreprise la quasi-totalité des droits définis actuellement par la loi ou les accords de branche et généralisation du référendum à l'initiative de l'employeur pour accentuer le chantage à l'emploi et faire accepter des baisses de salaires aux salariés. C'est le dynamitage généralisé du code du travail.
 - Suppression des instances de prévention et de contrôle de la santé/sécurité des salarié-es, les CHSCT.
- La procédure par ordonnance consiste à contourner le parlement (et les acteurs sociaux) par décision unilatérale du gouvernement, et pendant les congés estivaux ! Cependant, pour réformer par ordonnance, il faut une autorisation préalable du Parlement.

Les élections législatives seront donc déterminantes. Interpellons les candidats aux législatives pour exiger qu'ils refusent de confier au gouvernement le pouvoir de légiférer par ordonnance !

« Suppression des cotisations salariales pour rapprocher, le salaire net du salaire brut » : C'est la FIN de la sécurité sociale de 1945 ! E. Macron, dans une interview aux Echos du 24.02.2017, veut réduire drastiquement les cotisations patronales, il se propose : *« de transformer le Crédit d'Impôts Compétitivité Emploi (CICE) en allègement pérenne de cotisation dès 2018 »*. Les salariés devront se payer leur propre protection sociale, c'est la porte ouverte au système anglo-saxon. **Ceux qui ont les moyens se payent une assurance, les autres prient... pour ne pas tomber malade.**

« Baisse de 60 milliards des dépenses publiques » : Visés par cette baisse : les chômeurs, les malades, les communes, les départements et les administrations de l'Etat.

- 15 milliards d'économie supplémentaires dans les dépenses de santé (les hôpitaux sont déjà à bout) ;
- 10 milliards sur l'assurance chômage, radiation des privés d'emplois au bout de deux propositions : on continue de s'attaquer aux chômeurs mais sans s'attaquer au chômage ;
- 10 milliards de baisse des dotations aux collectivités locales,
- 25 milliards dans les administrations nationales.

Le tout se traduirait par la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires (50 000 pour l'Etat, 70 000 pour les collectivités locales).

« Mise en place progressive d'un système universel de retraite » : Au-delà de la suppression de tous les régimes spéciaux et du code des pensions civiles et militaires, le principe du : *« pour chaque euro cotisé, le même droit à pension pour tous »* menace les pensions de réversion et les bonifications pour enfant. Sa logique est la même que pour les retraites complémentaires (AGIRC et ARRCO), c'est celle d'un système par points, par comptes notionnels, où le montant de la pension de retraite n'est plus garanti. Ce sera de nouvelles baisses drastiques du montant des retraites.

En conclusion, Emmanuel. Macron entend :

"ACCELERER LE DYNAMITAGE EN PROFONDEUR DE L'ETAT SOCIAL CONSTRUIT ET CONQUIS ENTRE 1945 ET 1970"



LE VRAI IMPERATIF : Mettre à l'ordre du jour le progrès social !

Au contraire, les solutions DE SORTIE DE CRISE résident dans les valeurs de progrès social, de solidarité et de paix entre les peuples. Il faut un autre partage des richesses, c'est possible et plus que légitime au regard :

- Des 56 milliards d'euros de dividendes versés aux actionnaires en 2016,
- Des plus de 200 milliards d'euros d'aides et d'exonérations fiscales par an aux (grosses) entreprises.
- De la fraude fiscale estimée à 80 milliards d'euros par an et de celle aux cotisations sociales estimée à 20 milliards.

La CGT porte l'exigence de sortir des logiques de mise en concurrence entre les territoires et les populations. L'opposition systématique entre pauvres et moins pauvres est un leurre qui détourne du vrai débat qui est celui de la dé-financiarisation de l'économie et de l'entreprise et d'un autre partage des richesses.

Contre le dumping social et environnemental, la CGT propose :

Un nouveau code du travail pour faire progresser le droit du travail. L'évolution du droit du travail que nous voulons doit renforcer les droits des salariés en prenant en considération les enjeux liés à la transformation professionnelle et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le Code du travail doit être le socle commun collectif applicable à l'ensemble des salariés. Les négociations de branches (conventions collectives) et d'entreprises doivent améliorer ces garanties, pas les fouler au pied !

- **Pour une réduction du temps de travail à 32h pour pouvoir travailler moins, tous et mieux** : La durée légale du travail doit être ramenée à 32h avec maintien de salaire. La généralisation des 32h entraînerait la création de 2 millions d'emplois, en allant dans le sens de l'histoire et du progrès social.
- **Pour un Nouveau Statut du Travail Salarié** : Les droits des salariés (emploi, carrière et reconnaissance des qualifications, formation, professionnelle, protection sociale) ne doivent plus dépendre de leur contrat de travail mais être attachés à la personne, garantis collectivement, cumulables, transférables et opposables à tout employeur.
- **Pour le rétablissement de la retraite à 60 ans à taux plein avec un départ anticipés pour les salariés exposés aux travaux et métiers pénibles.**
- **Pour l'inscription de droits nouveaux** d'intervention et d'expression pour les représentants syndicaux et les salariés avec la consolidation du rôle des Instances Représentatives des Personnels. Les libertés syndicales doivent être renforcées.

Une relance de l'économie: Il convient aussi d'imposer des investissements créateurs d'emplois dans l'industrie sur l'ensemble du territoire. L'équilibre social et économique du territoire nécessite le redéploiement de services publics de proximité abandonnant les logiques financières au profit de la réponse à l'intérêt général.



- Ce qui nécessite, entre autres, pour notre département des Hautes-Pyrénées, de mettre un terme aux groupements hospitaliers de territoire, de pérenniser et renforcer nos liaisons ferroviaires, de renationaliser les centrales hydro-électriques et de donner vie au projet CGT de création d'une filière de valorisation des déchets amiantés, ...
- La CGT propose une augmentation significative des minima sociaux, du Smic pour le porter à 1800 euros, un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle et une véritable égalité femmes/hommes ;

Selon un rapport parlementaire remis « au placard », les 35h avaient généré 350.000 créations d'emploi avec une participation publique totale de 2,5 milliards d'euros (CICE et CIR coûtent près de 40 milliards par an à l'état, sans condition de

Il faut de nouvelles protections et de nouveaux droits, pour un progrès social digne du 21^e siècle !

**TOUTES ET TOUS AU RASSEMBLEMENT
CONTRE LA CASSE DU CODE DU TRAVAIL
Place de Verdun MARDI 20 JUIN 12 H 00
à l'appel de la CGT-FSU-Solidaires**